

Formulaire d'identification



**Vous avez l'obligation de déclarer
et verser vos contributions à l'Afdas**

si votre entreprise :

- > emploi des intermittents du spectacle.
- > a pour activité principale l'une de celles présentées dans ce document.
- > a un ou plusieurs établissements dont l'activité principale est l'une de celles présentées dans ce document et dont le personnel est régi par la convention collective de cette activité.



**Vous avez la possibilité de déclarer
et verser vos contributions à l'Afdas**

si votre entreprise :

- > exerce une activité proche d'une des activités présentées dans ce document, sans être directement concernée (sous réserve qu'aucun accord ou convention collective ne vous impose l'adhésion à un autre OPCA).
- > de 10 salariés ou plus souhaite confier à l'Afdas la gestion du plan de formation dont elle a la libre disposition.

Le champ d'application de l'AFDAS

> EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS

Toutes les entreprises qui emploient des intermittents du spectacle, quels que soient leur effectif et leur activité sont tenues de s'adresser à l'AFDAS.

Cas particuliers : les entreprises qui organisent des spectacles vivants, et dont le spectacle n'est ni l'objet, ni l'activité principale, sont tenues de s'adresser au Guso (voir en bas de page).

> SPECTACLE VIVANT

- Gestion de salles de spectacle, salles de concert, théâtres, cabarets, cafés théâtre, cafés concert, ...
- Ensembles permanents : compagnies, orchestres, troupes, ...
- Création de spectacles : danse, théâtre, concert, opéra, cirque, marionnettes, son et lumière, ...
- Production, organisation et promotion de spectacles et de manifestations culturelles.
- Services techniques spécialisés : machinerie, costumes, décoration, régie générale et spécialisée, ...
- Agences artistiques.

> LOISIRS (entreprises de droit privé à but lucratif)

Espaces clos et aménagés recevant un public familial :

- Parcs de loisirs et d'attractions.
- Gestion du patrimoine naturel, jardins botaniques, réserves et parcs naturels (à l'exclusion des zoos).
- Musées et sites de tous types.

Autres activités de loisirs :

- Discothèques
- Gestion d'installations de loisirs en concession de service public
- Jeux de hasard et d'argent (à l'exclusion des casinos).

> ÉDITION

- Édition de livres
- Édition de répertoires et de fichiers d'adresse

> CODES APE

L'ensemble des activités relevant du champ d'application de l'AFDAS sont répertoriées sous les codes APE suivants :

18.11Z - 18.20Z - 53.10Z - 53.20Z - 56.10A - 56.30Z - 58.11Z - 58.12Z - 58.13Z - 58.14Z - 59.11A - 59.11B - 59.11C - 59.12Z - 59.13A - 59.13B - 59.14Z - 59.20Z - 60.10Z - 60.20A - 60.20B - 63.91Z - 73.11Z - 73.12Z - 74.20Z - 74.90B - 78.10Z - 82.19Z - 90.01Z - 90.02Z - 90.04Z - 91.02Z - 91.03Z - 91.04Z - 92.00Z - 93.11Z - 93.21Z - 93.29Z.

Attention : ces codes, attribués aux entreprises par l'INSEE, sont précisés ici à titre indicatif.

Votre activité principale représente le seul critère ayant une valeur juridique :

- Un code non approprié à votre activité principale peut vous avoir été attribué.
- Un même code peut regrouper des activités relevant en partie de l'AFDAS et d'un autre OPCA.

Exemple : le code 56.30Z inclut l'exploitation de bars et cafés. Bien que ce code soit désigné comme relevant de l'AFDAS, les bars et cafés relèvent du FAFIH, comme OPCA du secteur.

> CAS PARTICULIERS : L'AFFILIATION AU GUSO

Les organisateurs du spectacle vivant qui n'exercent cette activité ni à titre principal, ni à titre statutaire, sont tenus de s'adresser au Guso, qui se substitue à l'AFDAS, dans le cadre de l'emploi d'intermittents du spectacle.

Si vous relevez de cette catégorie, ne retournez pas la fiche d'identification AFDAS, vous devez vous affilier au Guso : www.guso.com.fr ou 0810 863 342 (N° Azur - prix d'appel local).

> PUBLICITÉ, DISTRIBUTION DIRECTE

Publicité

- Agences conseil en communication publicitaire, agences média.
- Gestion de supports publicitaires de tous types (y compris presse gratuite, annuaires).
- Centrales d'achats d'espaces.
- Aménagement et entretien des supports d'affichage et de publicité extérieure.
- Distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires.

Distribution directe

- Distribution de journaux, documents, objets et autres supports publicitaires, tous à caractère gratuit et non adressé.

> CINÉMA, AUDIOVISUEL, ÉDITION PHONOGRAPHIQUE

- Exploitation cinématographique et distribution de films.
- Production cinématographique.
- Production et diffusion de programmes de radio et de télévision.
- Production et diffusion d'autres enregistrements audiovisuels.
- Édition phonographique et reproduction d'enregistrements sonores, vidéo, multimédia.
- Prestations techniques : développement de films cinématographiques, studios d'enregistrement, prises de son, effets spéciaux, montage, coloriage, doublage, laboratoires photographiques (uniquement les adhérents du Groupement national des laboratoires professionnels de l'image).

> PRESSE

- Édition de journaux, de revues et de périodiques
- Agences de presse
- Imprimerie, acheminement et portage de journaux
- Routage et messagerie urbaine de presse



Fiche d'identification des entreprises

> PROCÉDURE À SUIVRE

- Si votre entreprise relève de l'AFDAS, retournez ce formulaire à votre délégation régionale (voir coordonnées sur la 1^{ère} page).
- Une confirmation d'enregistrement vous sera ensuite adressée.
- Vous devrez chaque année déclarer vos masses salariales et verser vos contributions obligatoires à l'AFDAS.
- Pour toute mise en œuvre d'une action de formation, vous pourrez solliciter l'AFDAS pour bénéficier d'une prise en charge.

> IDENTITÉ

Raison Sociale			
Sigle		N° Siret	
Activité principale		Code APE	
Forme juridique		Date de création	
Adresse du siège			
Code postal		Localité	
Adresse pour les correspondances AFDAS			
Code postal		Localité	
Téléphone		Fax	
Effectif (hors intermittents du spectacle)			
Employez-vous des salariés permanents ?	non	oui	Si oui, depuis le
Employez-vous des intermittents du spectacle ?	non	oui	Si oui, depuis le
Employez-vous des pigistes ?	non	oui	Si oui, depuis le
Employez-vous des travailleurs à domicile ?	non	oui	Si oui, depuis le
Êtes-vous assujetti à la taxe d'apprentissage ?	non	oui	
Êtes-vous assujetti à la TVA ?	non	oui	
Adhérez-vous à un syndicat d'employeurs ?	non	oui	Si oui, lequel ?
Appliquez-vous une convention collective ?	non	oui	Si oui, laquelle ?

> PERSONNE(S) À CONTACTER

Nom • Prénom	Fonction	Email

> JE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR CETTE PAGE

Nom et prénom du signataire	Signature et cachet
Qualité du signataire	
Fait à	Le

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de la demande. En application de la loi du 06/01/78 (modifiée en 2004), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en adressant un courrier accompagné d'une copie de votre carte d'identité à :

Afdas - Service qualité - 66 rue Stendhal - CS 32016 - 75990 Paris Cedex 20